Informations de base

2012/2866(RSP) RSP - Résolutions d'actualité	Procédure terminée
Résolution sur le rapport de suivi 2012 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine **Subject** 8.20.01 Pays candidats **Zone géographique** Ancienne république yougoslave de Macédoine	

Acteurs principaux

Parlement européen

Commission au fond	Rapporteur(e)	Date de nomination
AFET Affaires étrangères	HOWITT Richard (S&D)	24/10/2012
	Rapporteur(e) fictif/fictive KUKAN Eduard (PPE) NICOLAI Norica (ALDE) CORNELISSEN Marije (Verts/ALE) TANNOCK Timothy Charles Ayrton (ECR) SCHOLZ Helmut (GUE /NGL) CHOUNTIS Nikolaos (GUE /NGL) SALAVRAKOS Nikolaos (EFD)	

Conseil de l'Union européenne

Formation du Conseil	Réunions	Date
Affaires générales	3210	2012-12-11

Commission européenne

DG de la Commission	Commissaire
Voisinage et négociations d'élargissement	FÜLE Štefan

Evénements clés

Date	Evénement	Référence	Résumé
11/12/2012	Débat au Conseil		
22/05/2013	Débat en plénière		
23/05/2013	Décision du Parlement	T7-0226/2013	Résumé
23/05/2013	Résultat du vote au parlement		
23/05/2013	Fin de la procédure au Parlement		

Informations techniques	
Référence de la procédure	2012/2866(RSP)
Type de procédure	RSP - Résolutions d'actualité
Sous-type de procédure	Résolution sur déclaration
Base juridique	Règlement du Parlement EP 136-p2
État de la procédure	Procédure terminée
Dossier de la commission	AFET/7/11177

Portail de documentation

Parlement Européen

Type de document	Commission	Référence	Date	Résumé
Amendements déposés en commission		PE504.086	04/02/2013	
Proposition de résolution		B7-0186/2013	14/05/2013	
Texte adopté du Parlement, lecture unique		T7-0226/2013	23/05/2013	Résumé

Commission Européenne

Type de document	Référence	Date	Résumé
Réaction de la Commission sur le texte adopté en plénière	SP(2013)519	18/09/2013	

Résolution sur le rapport de suivi 2012 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine

2012/2866(RSP) - 23/05/2013 - Texte adopté du Parlement, lecture unique

Le Parlement européen a adopté par 505 voix pour, 61 voix contre et 31 abstentions une résolution préparée par sa commission des affaires étrangères sur le rapport de suivi 2012 concernant l'ancienne République yougoslave de Macédoine.

Le Parlement invite une nouvelle fois **le Conseil à fixer, dans les plus brefs délais, une date de début des négociations d'adhésion** et déplore que, pour la quatrième année consécutive, le Conseil ait décidé de ne pas suivre la recommandation de la Commission lors de sa dernière réunion du 11 décembre 2012 et n'ait donc pas encore ouvert de négociations d'adhésion. Il estime que ce nouveau report vient accentuer encore **la frustration croissante de l'opinion publique de ce pays concernant l'impasse dans laquelle se trouve le processus d'intégration à l'Union** et risque d'exacerber les problèmes et la tension au sein du pays.

Considérations générales : le Parlement appelle la Présidence irlandaise à mener des efforts diplomatiques intenses afin de parvenir à une solution satisfaisante ayant pour objectif une décision du Conseil consistant à ouvrir les négociations **avant la fin du mois de juin 2013**. Il se félicite du rôle constructif que le pays joue en général en ce qui concerne les relations avec les autres pays candidats à l'adhésion et encourage la poursuite des échanges diplomatiques qui ont eu lieu entre Athènes, Sofia et Skopje. Il insiste sur l'importance, de la part de toutes les parties, de faire preuve d'un véritable engagement en faveur de «relations de bon voisinage». Il considère que les problèmes bilatéraux devraient être abordés dans un état d'esprit constructif et de bon voisinage, de manière aussi précoce que possible, et de préférence **avant l'ouverture des négociations d'adhésion**. Ces problèmes ne sauraient par ailleurs être invoqués dans l'optique d'entraver le processus d'adhésion à l'Union.

Le Parlement est également convaincu que l'ouverture des négociations peut être un **facteur d'évolution de la situation**, en donnant un nouvel élan à la poursuite des réformes et en dotant ces dernières d'un instrument efficace, améliorer la situation du pays, faciliter le dialogue interethnique et favoriser de bonnes relations avec les voisins.

Le Parlement encourage vivement les autorités et la société civile à prendre les mesures nécessaires aux fins de la **réconciliation historique** afin de surmonter les divisions existant entre les différents groupes ethniques, y compris avec les citoyens d'identité bulgare. Il propose une série de mesures allant dans ce sens dont notamment l'échange de **matériels pédagogiques exempts d'interprétations idéologiques de l'histoire** et visant à améliorer la compréhension réciproque.

Problème de dénomination : le Parlement continue de déplorer que **le différend relatif à la dénomination de ce pays bloque la marche du pays vers l'adhésion à l'Union européenne**. Il convient avec le Conseil européen qu'il convient de mettre un point final à la question du nom sans plus attendre. Il salue au passage l'utilisation de l'adjectif «macédonien» dans le rapport de suivi 2012, tout en respectant les différentes langues, identités et cultures présentes dans le pays et dans les États membres voisins.

Il observe également le phénomène dit d'**antiquisation** (récupération historique de certains monuments de ce pays en vue de favoriser sa reconnaissance internationale en se forgeant une identité propre) et attend des progrès en la matière.

Critères politiques : le Parlement partage l'appréciation de la Commission selon laquelle **le pays continue de remplir les critères politiques**. Il appelle à une accentuation du **contrôle du gouvernement par le parlement** et appelle aux mesures suivantes :

- garantir l'indépendance et **l'impartialité de la justice**;
- renforcer le cadre juridique de **lutte contre la corruption** ;
- promouvoir la liberté d'information et le **pluralisme des médias** vu le recul important du pays dans le classement de la liberté de la presse établi par *Reporters sans frontières* ;
- renforcer la législation **anti-discrimination** notamment pour les personnes émanant d'autres appartenance ethnique ou sexuelle ;
- renforcer une culture politique fondée sur une **société civile** indépendante, pluraliste, interethnique, interculturelle et non partisane.

Aspects économiques : le Parlement constate que les dettes du secteur public vont croissant dans ce pays, que la qualité de la gouvernance budgétaire se détériore et que le ralentissement économique mondial a des effets négatifs sur les investissements étrangers. Il constate également que le chômage demeure très élevé, notamment le chômage des jeunes (un des plus élevé au monde).

Coopération régionale et internationale : les députés soulignent l'intérêt d'une coopération régionale qui s'aligne sur l'agenda européen et les valeurs européennes et souhaitent que des progrès soient encore réalisés à cet égard. Ils réaffirment qu'il importe que l'Union poursuive l'objectif d'adhésion de tous les pays de la région sans exception.